



BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

VILLE DE VANNES

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Présentation générale

Préambule	3
1. Les grandes masses budgétaires	4
2. L'épargne	4
3. Le niveau d'endettement	5
4. La prospective	6
1. Budget Principal Ville : présentation analytique	7
1.1 Section de fonctionnement	7
1.1.1 Les ressources du budget primitif 2023	7
A - Produits des services et du domaine	7
B - Impôts et taxes	8
C - Dotations, subventions et participations	9
D - Autres produits de gestion courante	10
E - Atténuation de charges	10
F - Autres produits	10
1.1.2 Les dépenses du budget primitif 2023	11
A - Charges à caractère général	11
B - Charges de personnel	12
C - Autres charges de gestion courante	13
D - Charges financières	14
E - Charges exceptionnelles	14
F - Virement à la section d'investissement et amortissement	14
1.2 Section d'investissement	14
1.2.1 Recettes	14
1.2.2 Dépenses	16
2. Budgets annexes	21
2.1 Budget Parcs de stationnement	21
2.1.1 Section de fonctionnement	21
A - Produits	21
B - Charges	22
2.1.2 Section d'investissement	22
2.2 Budget Restaurants	23
2.2.1 Section de fonctionnement	23
A - Produits	23
B - Charges	24
2.2.2 Section d'investissement	24
2.3 Budget Lotissements d'habitation	25
2.4 Budget Port de Commerce	25

PRÉAMBULE

L'élaboration du budget 2023, s'inscrit dans un contexte d'incertitudes tant sur l'évolution des risques sanitaires que sur l'évolution de l'environnement économique et géopolitique global.

La Ville a préparé son budget avec la volonté de maintenir une situation financière saine.

Pour une année supplémentaire, les dotations de l'Etat sont stables permettant à la Ville de conserver ses taux de fiscalité inchangés depuis l'an 2000.

Les ressources fiscales très dynamiques et les recettes provenant des droits de mutation sont couplées à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Pour encore une année, la ville sera protégée par un marché stabilisé pour l'achat de l'électricité. En revanche, les mesures gouvernementales de masse salariale impactent profondément les équilibres budgétaires. En conséquence, le niveau d'autofinancement affiche une diminution. Son niveau reste cependant élevé et permet un programme d'investissement soutenu à près de 31 M€.

La dette est faible, nous avons fait preuve de maîtrise en la maintenant à un niveau raisonné, préservant ainsi l'avenir.

Le budget 2023 démontre ainsi notre responsabilité financière continue depuis plusieurs années. A l'instar de 2022, le budget 2023 sera ambitieux, sérieux et prudent.

Aucune des politiques publiques ne sera oubliée.

La sobriété énergétique est au cœur de nos préoccupations avec un programme pluriannuel de plus de 10 M€. Les rénovations du château de l'Hermine et de Château Gaillard démontrent notre ambition pour l'attractivité culturelle. La ville est forte d'un panel attractif d'associations sportives ; le succès des assises du sport a confirmé toute l'importance de cette politique publique pour la population. Nous allons continuer de moderniser nos équipements tant pour la pratique de haut niveau que pour la pratique du quotidien.

Le quotidien du Vivre à Vannes, c'est également circuler et vivre dans nos espaces publics, plus de 12 M€ seront donc consacrés à l'aménagement urbain.

La politique familiale est au cœur des préoccupations de nos équipes, ainsi le bien manger dans les cantines en préservant le secteur agroalimentaire local, la rénovation de nos équipements comme Kerniol ou encore le projet de multi-accueil à Tohannic. Le jardin familial créé à l'est de la ville, confirmera qu'aucun quartier n'est oublié dans nos ambitions de développement durable et quotidien pour notre ville.

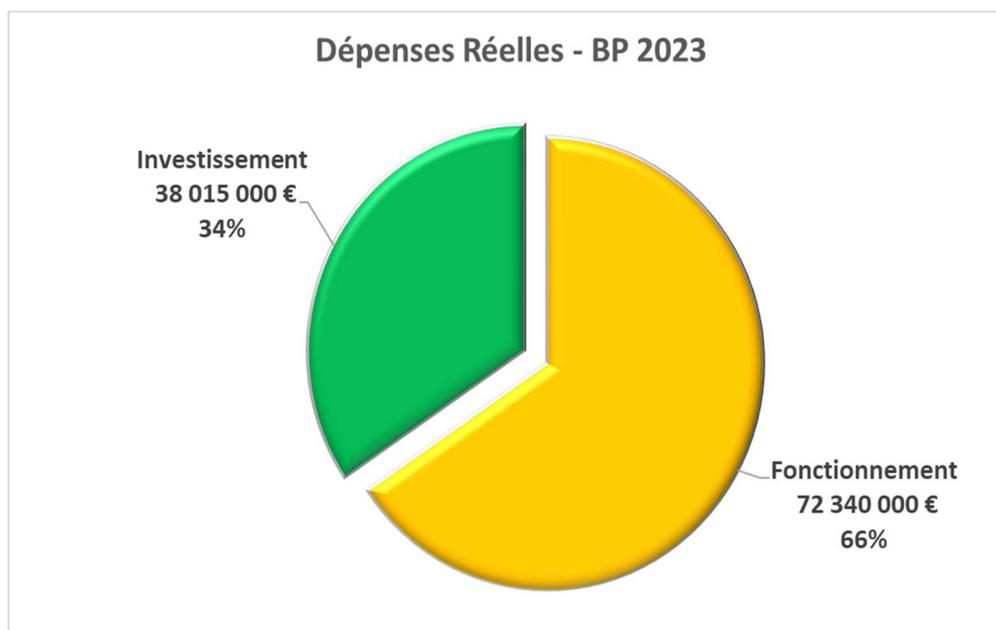
Le budget 2023 est un budget sain au service de chacun.

Présentation générale

1- Les grandes masses budgétaires

Le Budget 2023 total est consolidé à hauteur de 130 698 860 € dont 6 240 860 € pour les budgets annexes.

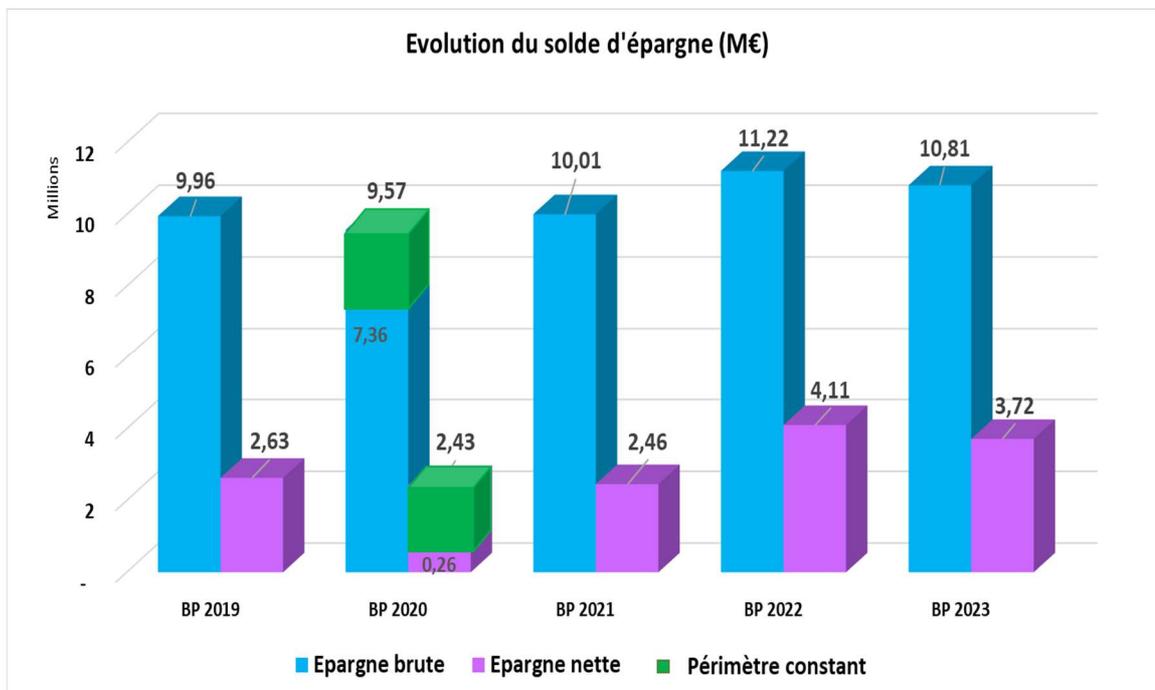
Le Budget principal présente une section de fonctionnement à hauteur de 84 348 000 € et une section d'investissement à 40 110 000 € (toutes opérations confondues).



2- L'épargne

En ce début de mandat, l'épargne brute est prévue à hauteur de 10 813 000 €, en recul de 402 300 € par rapport à 2022.

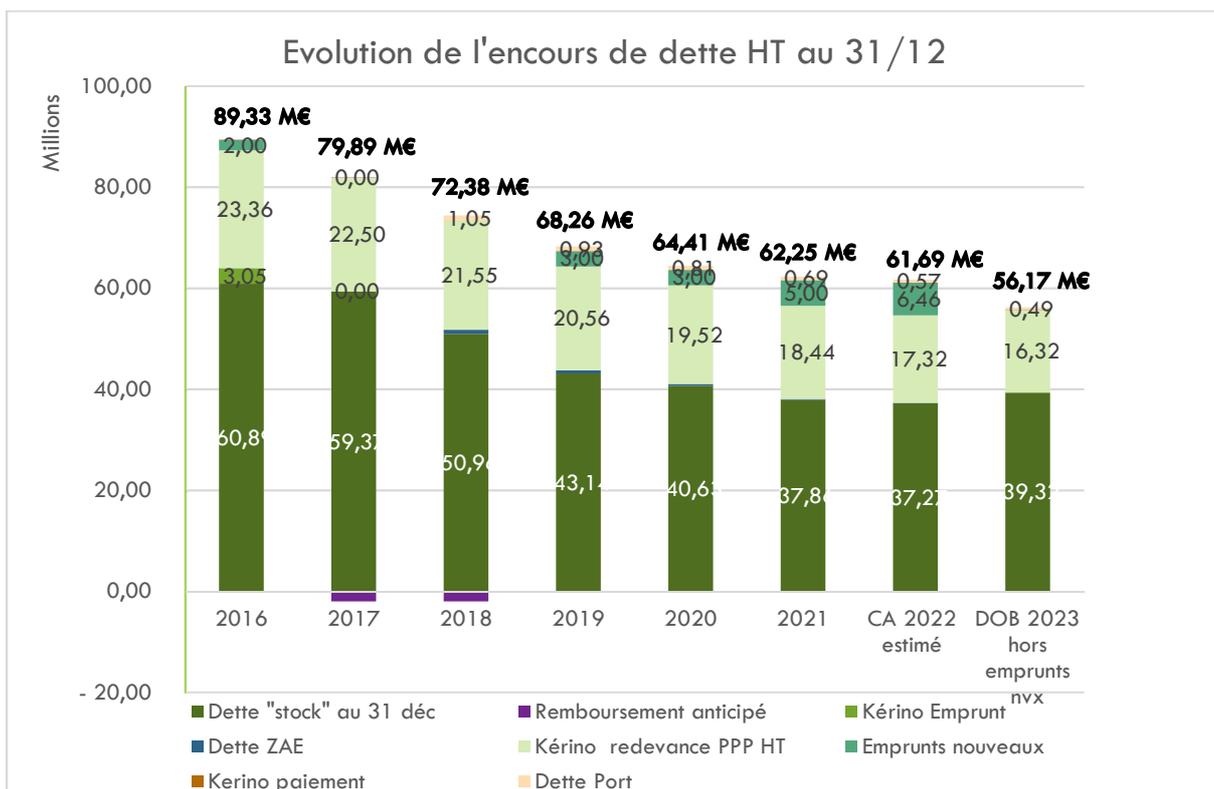
En corollaire, l'épargne nette présente également un niveau inférieur avec un montant de 3 718 000 € (4 105 300 € au BP 2022).



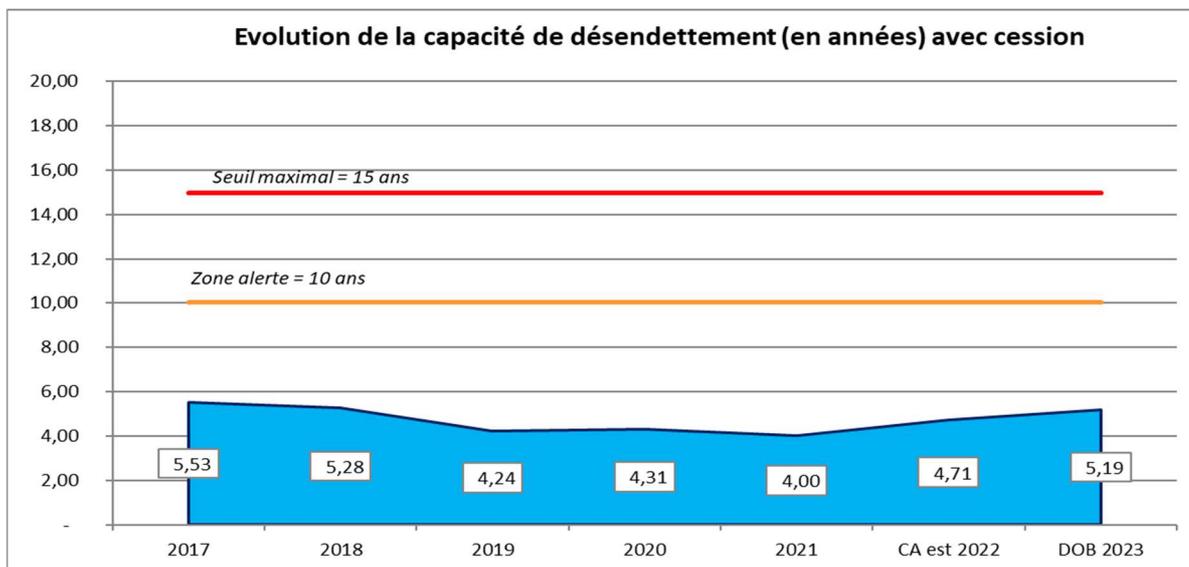
3- Le niveau d'endettement

En 2022 la Ville a contracté deux nouveaux financements afin de couvrir son besoin d'investissement. Un financement global pour 5 Millions d'Euros à 1,61% sur 20 ans, ainsi qu'un financement « intracting » sur 12 ans pour 3,8M€ au taux de 0,25%, avec déblocage successif sur plusieurs années afin de financer au l'opération d'éclairage public.

Avec ces nouveaux emprunts, l'encours prévisionnel de la Ville devrait atteindre 61,69M€ HT au 31 décembre 2022, et 56,17M€ HT au 31 décembre 2023 (sans contraction d'autre emprunt et avec la mobilisation de l'intracting).



La capacité de désendettement du budget principal (Encours de dette/Epargne Brute) se situe désormais à 5,21 ans au BP.



4- La prospective pour les années à venir

La situation financière de la Ville est saine ainsi que l'atteste les indicateurs financiers. La crise inédite que nous traversons sur les plans géopolitiques, économiques faisant suite à la crise sanitaire, bouscule fortement nos équilibres financiers et nos perspectives pour la durée du mandat.

Face à la flambée des matières premières, l'inflation, le prix des fluides et les mesures gouvernementales impactant la masse salariale, l'objectif ciblé d'un maintien d'une épargne brute à 10M€ en fin de mandat doit être revu. Une cible à 8 M€ serait plus adaptée au contexte actuel. Un recours à l'endettement pour un retour au niveau de 2015 avant l'intégration du tunnel de Kérino est envisagé.

L'objectif d'un programme d'investissement par la réalisation annuelle moyenne de 26M€ est une volonté forte pour ce mandat.

1. Budget principal Ville : présentation analytique

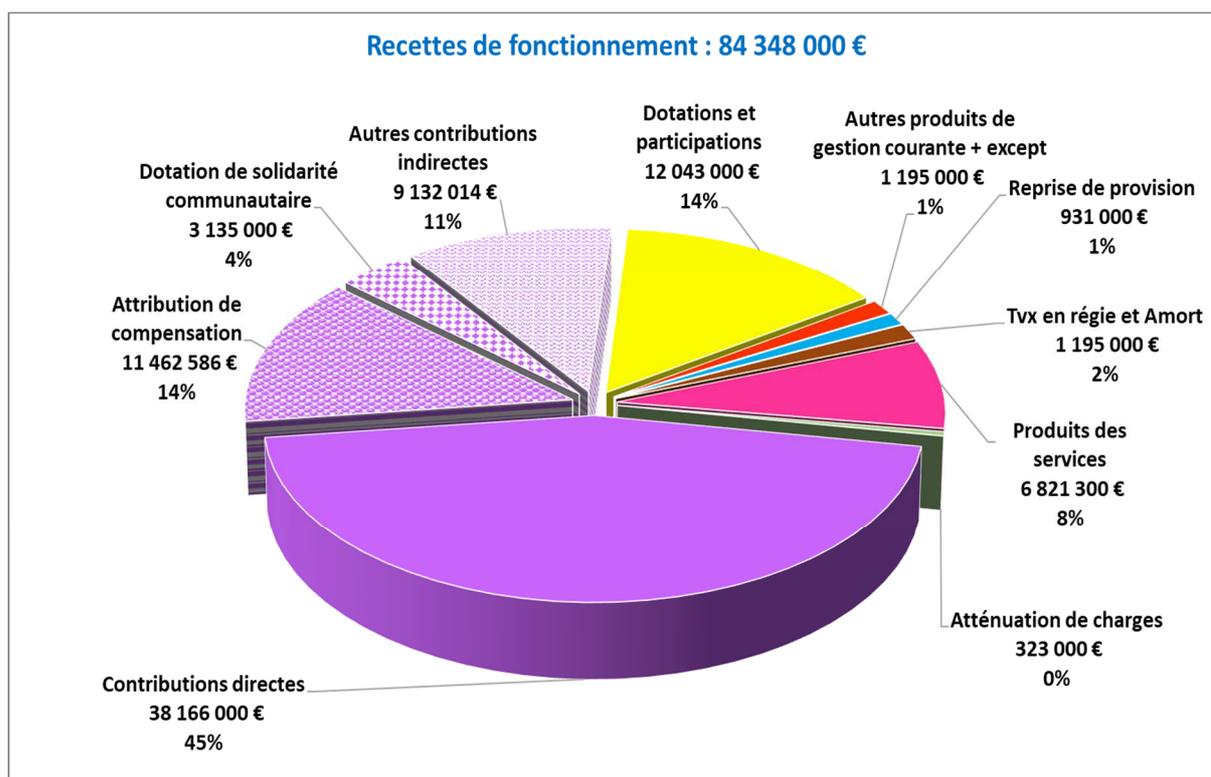
1.1 Section de fonctionnement : 84 348 000 €

1.1.1 Les ressources du budget primitif 2023

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 83 153 000 € en hausse par rapport au BP 2022 (+ 2 764 000 € soit +3,44 %). Cette augmentation provient principalement de la fiscalité directe (+ 1 536 000 €) liée à la dynamique et la revalorisation des bases, les taux restant constants.

Par ailleurs, ont été réajustés au vu de l'exécution 2022 : les droits de mutations (+ 500 000 € pour un produit prévisionnel de 4 500 000 €) et le produit des jeux (+ 100 000 €), ce qui explique également la variation entre les prévisions budgétaires 2023 et 2022.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 1 195 000 € soit une diminution de 690 000 € en raison de l'amortissement terminé des recettes de subventions liées à l'université.



A. Produits des services et du domaine (Chapitre 70)

Ce chapitre s'élève à 6 821 300 € contre 6 886 900 € au BP 2022, en très légère baisse de 65 600 € (- 0,95 %).

Cette baisse n'est qu'apparente. En effet les recettes de location du stade de la Rabine (233 000 €) sont désormais imputées sur le chapitre 75 (autres charges de gestion courantes).

A périmètre constant, le chapitre 70 serait en augmentation de 2,43 % (+167 400 €).

De manière globale, on notera la forte reprise des recettes usagers (2 328 200 € en 2023 pour 2 230 050 € en 2022), encore marquée en 2022 par l'impact de la Covid -19.

Le produit provenant des services aux usagers représente 2,8% des recettes réelles de fonctionnement comme en 2022.

Au BP 2023, est également inscrit le remboursement par l'agglomération de charges et de prestations pour un montant de 490 000 €, relatif aux compétences transférées.

Par ailleurs, l'ensemble des remboursements des budgets annexes au budget principal est inscrit au chapitre 70 pour un montant 2023 de 1 149 500 € (contre 1 234 500 € au BP 2022). Il s'agit des frais de personnel directement liés à l'activité, des frais de structure, des prestations effectuées par les ateliers municipaux (CTM) ou encore des fournitures prises au magasin du CTM pour les budgets des restaurants municipaux et des parkings. La baisse provient d'un doublon d'inscription en 2022 annulée en 2023.

B - Impôts et taxes

Le produit de la fiscalité directe est inscrit pour un montant de 38 166 000 €. Il est en hausse de 4,2% par rapport au BP 2022.

Cette augmentation de produit s'explique par une revalorisation globale des bases à hauteur de +2,6%. Cette revalorisation globale correspond au cumul de l'augmentation de 3,5 % pour la revalorisation forfaitaire et de l'augmentation de 1,5 % appliquée pour la variation physique des bases (cette variation comprend principalement les nouveaux logements et locaux professionnels, les extensions de locaux ainsi que les retours à imposition de locaux temporairement exonérés).

A noter qu'une éventuelle revalorisation des bases des locaux professionnels révisés n'a pas été prise en compte sur 2023.

Les taux des taxes « ménages » de notre ville sont restés inchangés depuis l'an 2000 et figurent parmi les taux les plus bas des villes comparables. Ils n'évolueront pas de nouveau en 2023.

Il est rappelé que la réforme fiscale a permis à 74% des contribuables vannetais en résidence principale de ne plus payer la taxe d'habitation en 2022. Les 26% restants ont pu bénéficier d'un dégrèvement de 65% et seront totalement exonérés en 2023.

Pour la commune, à la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, s'est substitué le transfert de la taxe foncière sur le bâti du Département. Le taux communal est ainsi passé de 18,42% à 33,68% sans incidence pour le contribuable. Ce transfert étant insuffisant pour couvrir la perte de la taxe d'habitation, l'Etat verse à la commune une compensation estimée à 3 095 000 € pour l'année 2023.

La Dotation de Solidarité Communautaire s'inscrit dans la logique du pacte fiscal et financier déterminé par l'Agglomération en 2021. Le montant 2023 (3 135 000 €) est donc en baisse de 165 246 €. En l'absence de nouveau transfert de charges, l'attribution de compensation s'élèvera à 11 462 586 € pour 2023 à l'instar de 2022.

Les autres impôts et taxes, prévus pour un montant global de 9 132 014 €, sont en hausse globale de 8,6% (+ 725 846 €) par rapport au BP 2022 compte tenu de l'évolution différenciée sur les postes suivants :

- **Le produit des droits de mutation** est inscrit pour un montant 4 500 000 € contre 4 000 000 € au BP 2022 compte tenu des projections de réalisation à 5 500 000 € attendus en 2022.
- **Le produit des jeux** a été budgété à 1 100 000 € pour 100 000 € supplémentaire par rapport au budget 2022 ;
- **La taxe sur l'électricité** est inscrite pour un montant de 1 152 000 € (1 100 000 € BP 2022).

C - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre s'élève à 12 043 000 €, soit en hausse de 547 600 € (+4,8%) par rapport au BP 2022.

Ce chapitre comprend :

- **La dotation forfaitaire** (part principale de la dotation globale de fonctionnement) inscrite pour un montant de 4 740 000 € (4 770 000 € au BP 2022). La diminution de 30 000 € correspond principalement à l'écêtement dû à la péréquation entre collectivités compensé partiellement par la hausse de la population ;
- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion** revalorisée de 2,3% pour un montant de 1 310 000 € (soit + 30 000 € par rapport au BP 2022) ;
- **La dotation nationale de péréquation** (778 000 €) est en hausse de 88 000 € (690 000 € au BP 2022) tenant compte du réalisé 2022 ;

Ces trois dotations constituant la dotation globale de fonctionnement feront éventuellement l'objet d'un ajustement ultérieur dans le cadre d'un prochain document budgétaire lorsque leurs montants définitifs seront notifiés.

- **Les allocations compensatrices de l'État** pour la fiscalité directe, estimées à un montant de 628 300 € sont en hausse de 28% (+ 137 300 €) par rapport aux crédits prévus au BP 2022. En effet, la compensation pour la taxe foncière pour les quartiers prioritaires et les exonérations longue durée (logements sociaux) a été réactualisée au taux fusionné en 2022 (taux ville + taux département).
- **La compensation au titre de la suppression de l'impôt sur les spectacles** est stable depuis sa création en 2016. Pour 2023, un montant prévisionnel de 74 730 € est donc toujours inscrit ;

- **Les subventions diverses de fonctionnement** (État, Région, Département et autres organismes comme la CAF) inscrites pour un montant de 4 511 970 € sont en hausse de 7,5 % (+ 322 300 €) du fait de l'inscription d'une participation de l'Etat de 100 000 € au titre de la Cité de l'emploi. Les prestations CAF ont été revalorisées de 191 000 € au niveau des activités réalisées et des projections de recettes à fin 2022.

D - Autres produits de gestion courante

Ce poste dont le montant s'élève à 1 125 800 € (en forte hausse de 320 600 €) concerne principalement les loyers et les reversements des délégations de services publics (Camping/Casino/Parc Chorus/Fourrière). Le changement d'imputation pour le loyer du stade de la Rabine (cf. page 7) (+233 000 €), le loyer en augmentation du Chorus (+ 44 000 €) et les recettes de loyers nouveaux (+148 000 €) expliquent cette forte hausse.

E - Atténuation de charges

Ce poste comprend les variations de stock (190 000 €) et les remboursements de frais de personnel et des charges de sécurité sociale (133 000 €).

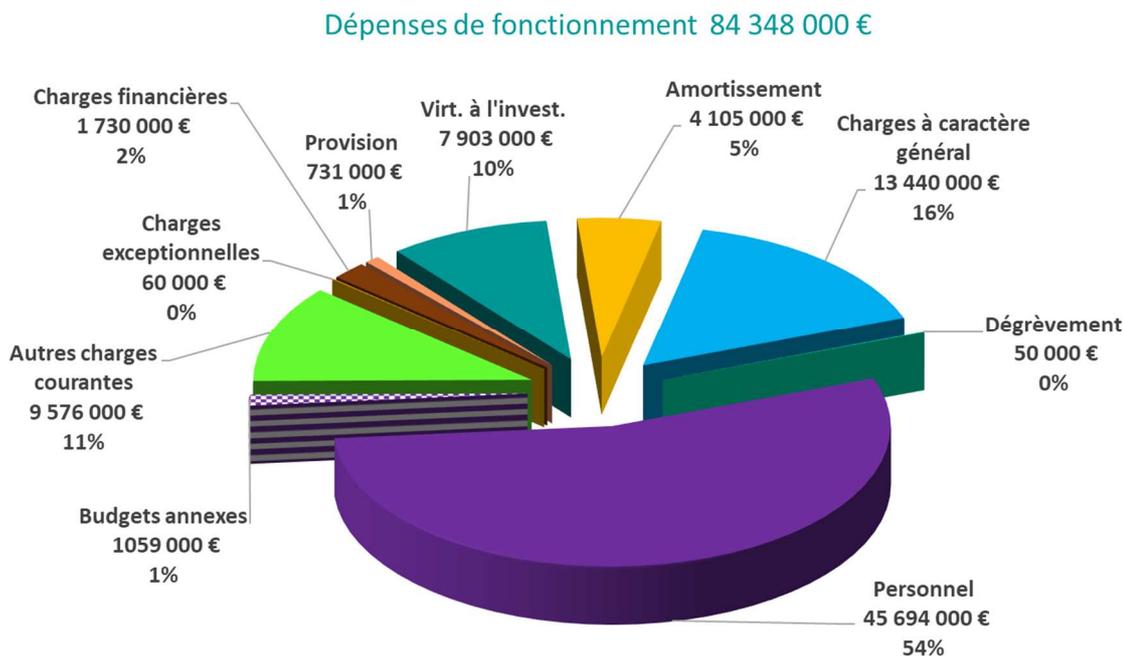
Le montant inscrit est de 323 000 € soit de 9,52 % inférieur au montant du BP 2022. La différence provient d'un réajustement du crédit relatif aux variations de stock.

Les recettes de gestion décrites ci-dessus (A à E) (composées des produits des services et du domaine, des remboursements de charges de personnel, des impôts et taxes, des dotations, subventions, participations et des autres charges de gestion courante, soit la quasi-totalité des recettes) **augmentent de 3,6% par rapport au BP 2022.**

F - Autres Produits

- **Les produits financiers** au chapitre 76 sont inscrits à hauteur de 10 300 €. Ils concernent le remboursement par l'Agglomération des emprunts relatifs au haut débit, à l'aérodrome et aux piscines.
- **Les produits exceptionnels** au chapitre 77 sont identiques à l'inscription 2022 soit 3 000 €.
- **Reprise de provision** : une écriture est désormais enregistrée sur ce chapitre à hauteur de la dotation faite l'année précédente soit pour 2023, 931 000 €.

1.1.2 Les dépenses du budget primitif 2023



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 72 340 000 € contre 69 173 700 € au BP 2022 soit une hausse globale de 4,6%. Les dépenses d'ordre s'élèvent à 12 008 000 € ; pour mémoire, elles s'élevaient à 13 100 300 € en 2022.

L'augmentation majeure des dépenses de fonctionnement provient de la masse salariale détaillée ci-dessous.

A. Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables et petites fournitures, d'énergie et de fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires, les frais de télécommunications et l'ensemble des prestations de service ainsi que les rémunérations d'intermédiaires.

Le chapitre des charges à caractère général est budgété pour 13 440 000 €. Il est en diminution de 21 000 € par rapport au BP 2022 (soit -0,16 %).

Parmi les évolutions sur les postes de frais généraux de ce budget 2023, on peut relever :

- Une augmentation très faible de l'enveloppe des fluides à hauteur de 2 532 780 € (2 483 260 € au BP 2022). Le marché de fournitures d'électricité protège la Ville de l'envolée frappant les autres collectivités. Le programme d'accélération de la mise en leds de l'éclairage public porte également ces effets en diminuant les consommations et donc le coût de cet éclairage (-126 000 €).

A noter que l'enveloppe des carburants est augmentée de 97 600 € compte tenu de la flambée des prix observée en 2022.

- Une augmentation des locations est prévue avec notamment des achats de place dans les crèches partenaires (+212 000 €).
- Le budget prévoit l'augmentation des primes d'assurances à hauteur de 58 575 €.
- Le compte 6228 relatif aux rémunérations des prestations externes est en diminution de 214 360 € avec une réflexion portée sur l'événementiel dans la Ville. Un ajustement de l'enveloppe aux réalisations 2022 explique également la baisse des crédits 2023.
- Une baisse des crédits d'affranchissement est notable (-77 820 €) du fait du transfert de l'instruction du Droits des sols à GMVA et de l'absence d'élection à suffrage universel direct en 2023.

B. Charges de personnel

Avec une inscription au budget primitif 2023 de 46 753 000 € (premier poste de dépense du budget), ce chapitre connaît une augmentation de + 7,23 % par rapport au BP 2022. *A noter qu'en intégrant au BP 2022 les mesures gouvernementales prises en 2022 donc inconnues lors de la préparation budgétaire 2022, l'augmentation entre 2022 et 2023 serait de 5,3%.*

Parmi les éléments de variation, l'indicateur G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité) représentant les avancements de grade et d'échelon correspond à une enveloppe de 300 000 € (+ 10 000 € par rapport au BP 2022).

Près de 1 450 000 € de dépenses supplémentaires sont prévues au titre des mesures gouvernementales. Ainsi la revalorisation du point d'indice en juillet 2022 produira ses effets sur toute l'année 2023. Une nouvelle évolution du point d'indice en juillet 2023 est également intégrée.

Enfin, la variation des effectifs représente 690 000 € de dépenses supplémentaires dont 210 000 € de report 2022. L'objectif de développement de la sobriété énergétique implique le renforcement des effectifs avec la création d'un poste de chargé d'efficacité énergétique et un tuilage en prévision du départ en retraite de la cheffe de service.

Par ailleurs la rénovation du château de l'Hermine nécessite le renforcement des équipes par un poste supplémentaire pour préparer l'ouverture de ce nouveau musée.

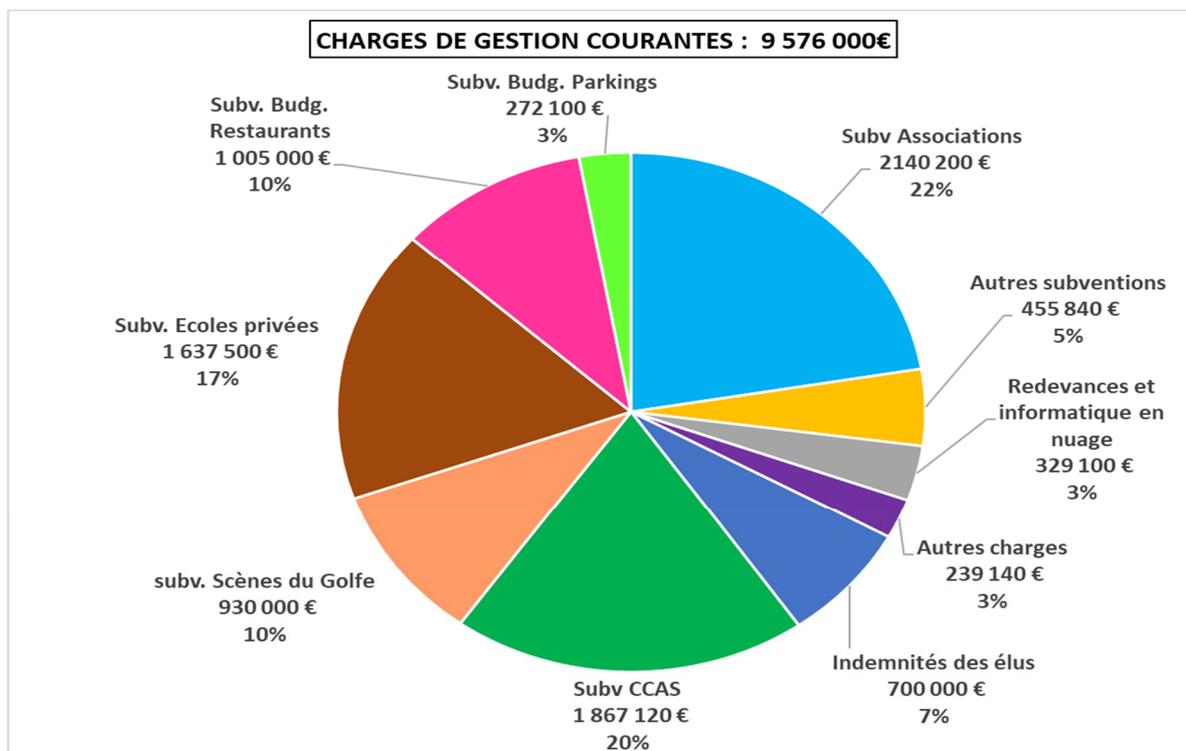
Enfin les postes d'évaluation des politiques publiques, d'administrateur fonctionnel du système décisionnel des ressources humaines, d'un policier et de responsable de l'événementiel seront créés dans le souci d'optimisation du fonctionnement des services.

Les variations proportionnées s'appliquent aux frais de personnel des budgets annexes pris en charge sur le budget principal avant refacturation qui représentent 1 059 000 €, sur la masse salariale globale.

C. Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les subventions, les indemnités des élus, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que le déficit des budgets annexes.

Le budget prévu pour 2023 s'élève au total à 9 576 000 € pour ce chapitre.



- **Les indemnités et cotisations des élus** sont inscrites pour 700 000 € (695 300 € au BP 2022) ;
- **La subvention au budget annexe des restaurants** (1 005 000 €) est en très faible progression de 5 000 € ;
- **La subvention au budget annexe des parkings** (272 100 €) est en augmentation de 17 600 € en raison principalement d'une réévaluation des charges de personnel (+6 000 €) et d'une diminution des recettes d'ordre relatives à l'amortissement des subventions (-19 000 €) ;
- **La subvention au CCAS** est maintenue à même hauteur qu'en 2022 soit 1 867 120 € ;
- **La subvention aux Scènes du Golfe** est conservée à son niveau d'origine à hauteur de 930 000 € ;
- **Les subventions aux écoles privées sous contrat d'association** sont inscrites pour un montant en baisse soit 1 637 500 € (pour 1 670 000 € au BP 2022) ; à noter toutefois une réalisation 2022 à hauteur de 1 623 550 € ;
- **Les subventions de fonctionnement aux associations:** elles sont inscrites pour 2 140 200 € contre 2 163 750 € au BP 2022.

A noter qu'en 2022, la délivrance de subventions aux associations a été supérieure de 200 000 € au regard de l'année précédente.

L'augmentation de 4,6% des dépenses de gestion s'explique en grande partie par les mesures gouvernementales qui impactent la masse salariale.

D. Charges financières

Les charges financières prévisionnelles totales sont prévues à hauteur de 1 730 000 € TTC en hausse de 28 % de BP à BP (23 % de CA estimé 2022 à BP 2023). L'augmentation est due à une projection d'augmentation continue des taux en 2023 ainsi qu'un recours à l'emprunt en début d'année, ayant pour conséquence de commencer le remboursement de cet emprunt dès 2023 et non sur l'année suivante (selon la pratique antérieure à 2022).

Les intérêts de la dette liée au passage inférieur de Kérino s'élèvent à 684 472 € (TTC).

E. Charges exceptionnelles

Depuis la mise en place de la nomenclature M57 en 2022, les crédits relatifs aux annulations de titre sur exercice antérieur sont les seules inscriptions au chapitre 67. Pour 2023, le montant prévisionnel est de 60 000 €.

F. Virement à la section d'investissement et amortissement.

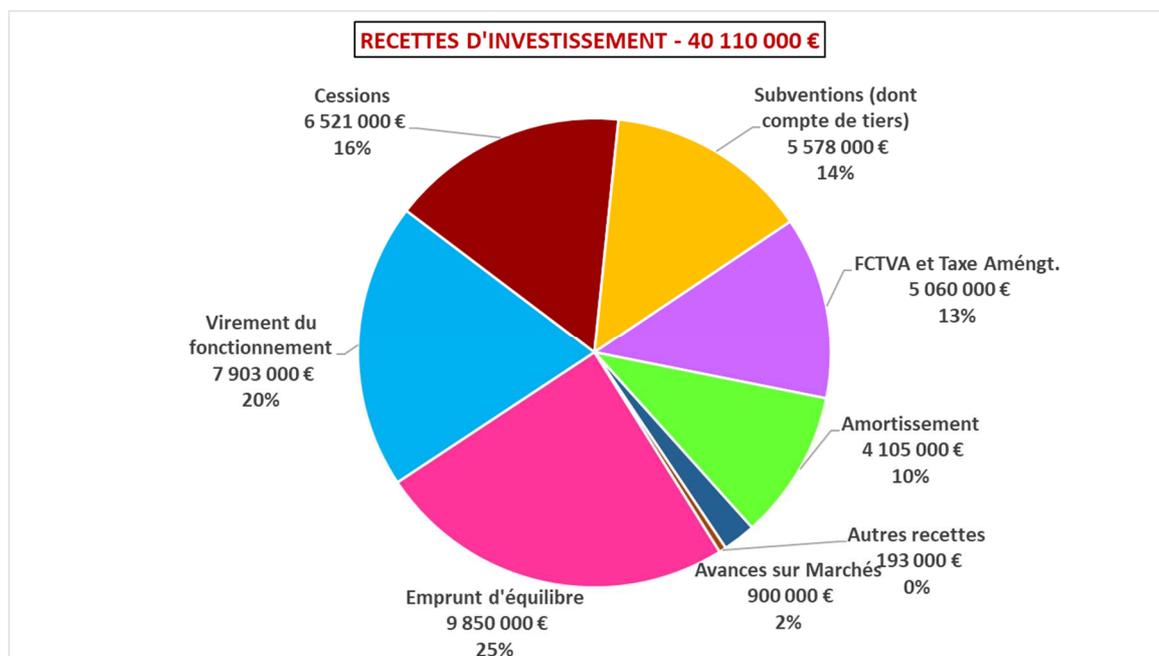
Conséquence de l'augmentation des dépenses supérieure à l'évolution des recettes, le virement de la section de fonctionnement à l'investissement 7 903 000 € (contre 8 875 300 € au BP 2022), soit une baisse de 972 300 €.

La dotation aux amortissements, autre constituante de l'autofinancement, s'élève à 4 105 000 € (contre 4 225 000 € au BP 2022).

1.2 - Section d'investissement

1.2.1 Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 40 110 000 €.



Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- **Les ressources propres** pour 5 060 000 €, comprenant le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour 3 100 000 €, la taxe d'aménagement pour 1 900 000 € et le mécénat pour 60 000 € ;
- **Les subventions d'investissement**, prévues à hauteur de 3 578 000 €, auxquelles il convient d'ajouter 2 000 000 € en recettes pour travaux pour compte de tiers concernant les travaux de mise en site propre des voiries structurantes. Les subventions relatives au stade de la Rabine sont attendues pour 1 480 000 € ; pour le terrain synthétique de Kerniol, 972 800 € sont estimées.

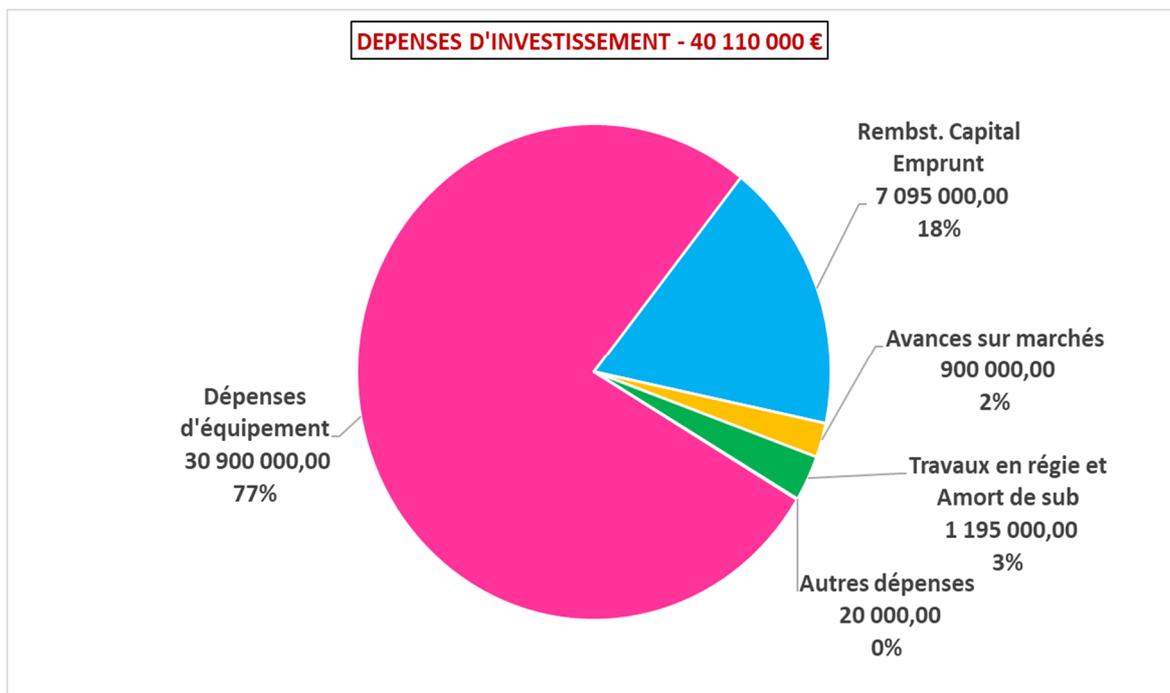
Les autres inscriptions du chapitre 13 concernent :

- ♦ Le reversement par l'Etat du produit des amendes de police pour 550 000 € ;
- ♦ La dotation du fonds de soutien à l'investissement Local (DSIL) pour 150 000 € ;
- ♦ Les participations des programmes d'aménagement d'ensemble (Kerbiquette et Nord Gare) pour 265 600 € ;
- **Les produits de cessions** sont inscrits pour 6 521 000 € ;
- **Les autres recettes** sont constituées du remboursement en capital de la dette des créances de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) pour le haut débit et les piscines (193 000 €) ;
- **Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement** 7 903 000 € (contre 8 875 300 € au BP 2022) ;

- **L'emprunt d'équilibre** est inscrit pour un montant prévisionnel de 9 850 000 € (contre 11 200 800 € au BP 2022). Il sera mobilisé au plus juste en fonction des besoins et des résultats du compte administratif 2022 ;
- **La dotation aux amortissements** s'élève à 4 105 000 € (contre 4 225 000 € au BP 2022) ;
- Une écriture d'ordre complémentaire concernant les avances sur marchés est inscrite pour 900 000 €.

1.2.2 Dépenses d'investissement

Cette section s'équilibre à 40 110 000 €.



Le budget des dépenses d'équipement du budget principal de 30 900 000 €, auquel s'ajoutent les programmes d'investissement des budgets annexes pour 507 000 €. Ce programme ambitieux est conforme au programme pluriannuel d'investissement défini en 2022.

- **Poste "emprunts et dettes assimilées"** pour 7 095 000 € (contre 7 110 000 € au BP 2022) correspond au remboursement annuel du capital des emprunts. Ce montant comprend le remboursement de la dette du passage inférieur de Kérino pour un montant de 1 205 000 € TTC.

La dette se répartit pour 23% en taux variable et 77% en taux fixe (hors dette PPP) ; en 2022, la répartition était de 27 % en taux variable et 73 % en taux fixe.

L'ensemble de la dette est classé en catégorie 1A (charte Gissler).

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2023 est de 61,7 M€ (HT).

Le désendettement opéré depuis plusieurs années permet de confirmer une capacité de désendettement saine de 5,2 années, toujours en dessous du seuil d'alerte ramené à 10 ans au vu de la conjoncture économique actuelle.

➤ **Poste « dotations, fonds divers et réserves »**

Un montant de 20 000 € est inscrit pour les remboursements éventuels de taxes ou autres participations des années précédentes.

➤ **Poste "dépenses d'équipement" : 30 900 000 € (27 433 000 € au BP 2022) et qui est réparti sur les chapitres ci-après :**

♦ Immobilisations incorporelles (logiciels, études...) (contre 1 153 000 € au BP 2022)	1 193 100 €
♦ Immobilisations corporelles (acquisitions et installations) (contre 4 624 100 € au BP 2022)	2 681 810 €
♦ Immobilisations en cours (travaux) (contre 19 824 700 € au BP 2022)	23 105 250 €
♦ Subventions d'équipement à verser (contre 1 831 200 € au BP 2022)	1 869 840 €
♦ Travaux pour compte de tiers	2 050 000 €

Les crédits inscrits au BP 2023 sont déclinés conformément au programme d'Autorisations de programme et crédits de paiement prévu à hauteur de 117 M€ pour les années 2023/2026.

➤ **Les projets nouveaux ou en cours inscrits au Budget 2023 sont :**

- ♦ La restauration de la « Chapelle Saint-Yves » (Œuvres et bâtiment intelligent) pour 142 710 € ;
- ♦ La création d'un jardin familial rue Weygand, l'aménagement de locaux pour le lien social et la création d'espaces de stockage pour la vie associative pour 538 000 € ;
- ♦ La fin de la rénovation complète du terrain A et ses abords pour le « stade Jo Courtel » pour 26 000 € ;
- ♦ Les travaux de réhabilitation du « Hangar culturel » pour 750 000 € ;
- ♦ Les études de rénovation du « Château Gaillard » pour 100 000 € ;
- ♦ L'aménagement des bâtiments administratifs pour 1 500 000 €, dont 600 000 € pour l'aménagement du site de Kergolven ;
- ♦ La poursuite de la réalisation du « Musée des beaux-arts à l'Hermine » pour 2 000 000 € ;
- ♦ La restauration des remparts pour 434 200 € (dont la rue Burgault et la rue des Vierges) ;
- ♦ Le renforcement du « Mur Saint Joseph » pour 532 000 € ;
- ♦ L'étude pour le devenir de l'école Sévigné pour 20 000 € ;
- ♦ L'aménagement du « Stade de la Rabine » pour 804 000 € ;
- ♦ Une première phase d'étude pour l'extension de la Maison des Associations pour 40 000 € ;

- ◆ Le réaménagement de la rue de Strasbourg et la participation de la commune au Pôle d'échange Multimodal pour 2 050 000 € ;
- ◆ L'aménagement du Groupe scolaire/Centre de loisirs Kerniol pour 740 000 € ;
- ◆ La requalification de voirie structurante pour les transports en site propre pour 2 300 000 € ;
- ◆ La fin des travaux du « Mail de la Rabine » pour 10 000 € ;
- ◆ La reconstruction/rénovation de la salle de Sports Saint Exupéry pour 820 500 € ;
- ◆ Les études pour la rénovation du « Tennis Club du Pargo » pour 38 000 € ;
- ◆ La première phase de rénovation du terrain synthétique du « Foso » pour 442 000 € ;
- ◆ La poursuite des études pour le programme « Rive gauche » pour 121 900 € ;
- ◆ La poursuite de l'aménagement de Ménimur pour 580 000 € ;
- ◆ Les études pour la création d'un « Multi-Accueil » à Tohannic pour 30 000 €.

➤ **Les dépenses récurrentes inscrites au Budget 2023 sont :**

- ◆ L'autorisation de programme « Entretien d'espaces publics » pour 2 613 500 € qui comprend :
 - Les enveloppes de réfection et développement des carrefours à feux, des bornes escamotables, des horodateurs, des trottoirs, des aménagements de sécurité routière pour 1 118 500 € ;
 - Des crédits pour la signalétique pour 270 000 € ;
 - L'aménagement et la réfection de la voirie pour 1 225 000 €.
- ◆ L'autorisation de programme « Opérations spécifiques d'Espaces publics » pour 2 343 050 € qui comprend notamment :
 - Le réaménagement de la place Fareham pour 200 000 € ;
 - Le renforcement de talus rue du Commerce pour 125 000 € ;
 - Le Géo-référencement pour 70 000 € ;
 - Diverses opérations de restructuration et réaménagement de voirie pour 1 062 400 € dont la restructuration de la rue du 8 mai et la 1^{ère} partie des travaux rue Billault ;
 - Les études préalables aux aménagements pour 200 000 € ;
 - Diverses végétalisations et désimperméabilisations (Allée de Kérino et rue de l'Hôpital) pour 385 650 €.
- ◆ L'autorisation de programme « Entretien et travaux de bâtiments (sauf Sport et Éducation) » pour 634 000 € comprend :
 - Le gros entretien des bâtiments pour 368 000 € ;
 - L'accessibilité pour 200 000 € ;
 - L'optimisation des déchets et la construction d'un ossuaire pour 40 000 € ;
 - Les travaux pour le CSC Henri Matisse pour 26 000 €.

- ♦ L'autorisation de programme « Opérations spécifiques bâtiments » pour 694 000 € comprend :
 - La fin des travaux de restauration de la toiture et des charpentes rue du Drezen et pour le Centre social de Rohan pour 312 000 € ;
 - L'étude de la structure du parking du CAM pour 15 000 € ;
 - Le remplacement des sols de la salle de réception du PAC pour 150 000 € ;
 - La restauration de l'escalier extérieur de Limur pour 172 000 € ;
 - La restauration de l'Orgue de l'Église St Patern (1^{ère} tranche) pour 45 000 €.
- ♦ L'autorisation de programme « Politique éducative » pour 450 000 € comprend :
 - L'entretien du patrimoine scolaire pour 200 000 € ;
 - L'installation et la réfection des cours de jeux d'école, ALSH et crèches pour 80 000 € ;
 - La végétalisation des cours d'écoles pour 50 000 € ;
 - De multiples opérations individuelles pour une enveloppe globale de 120 000 €.
- ♦ L'autorisation de programme « Équipements sportifs » pour 533 000 € comprend ;
 - La réhabilitation et le gros entretien des stades et plein air pour 145 000 € ;
 - L'entretien des bâtiments pour 150 000 € ;
 - Les travaux de remises à neuf et extensions pour 238 000 €.
- ♦ L'autorisation de programme « Démocratie participative » pour 270 000 € qui comprend ;
 - Le budget participatif pour 200 000 € ;
 - Les conseils participatifs pour 70 000 €.
- ♦ L'autorisation de programme « Ouvrages d'art » pour 701 000 € qui comprend :
 - Les travaux de renforcement rue Le Pontois pour 601 000 € ;
 - Une enveloppe complémentaire de 100 000 € pour des travaux mineurs sur ouvrages.
- ♦ L'autorisation de programme « Vidéoprotection » pour 615 000 € pour la poursuite du programme.
- ♦ L'autorisation de programme « Développement durable » pour 2 826 400 € comprend :
 - Les espaces verts pour 150 000 € ;
 - Diverses petites opérations pour 64 400 € ;
 - La réfection de chemins doux et pistes cyclables pour 350 000 €.

- ♦ La sobriété énergétique pour 2 262 000 € avec la 2ème tranche de modernisation de l'éclairage pour 1 912 000 € mais également des crédits pour la mise en leds des bâtiments, le changement de chaudières, le décret tertiaire...
- ♦ L'autorisation de programme « Matériel et mobilier » pour 634 100 €.
- ♦ L'autorisation de programme « Véhicules » pour 450 000 €.
- ♦ L'autorisation de programme « Prospective urbaine » pour 1 369 200 € :
 - Des crédits d'études pour 240 000 € ;
 - L'acquisitions dans le cadre de préemptions et des acquisitions foncières pour 1 000 000 €;
 - Le PLU pour 129 200 €.
- ♦ L'autorisation de programme « Ressources Numériques » pour 730 000 € comprend les programmes annuels d'études ; de renouvellements des logiciels, la sécurité du système informatique, le matériel informatique .
- ♦ L'autorisation de programme « Plan stratégique numérique » pour 300 000 €.
- ♦ L'autorisation de programme « Subventions d'équipement et participation » dont 1 217 440 €, comprend notamment :
 - Les subventions d'équipement (Écoles primaires et sports) pour 30 500 € ;
 - Les attributions de compensation pour 705 900 € ;
 - La subvention au budget annexe des restaurants pour 330 340 € ;
 - Les subventions pour le logement social pour 150 700 €.
- ♦ L'autorisation de programme « Rénovation façades » pour 500 000 € conforme au programme de partenariat avec l'OPAH-RU.

La construction et ses équilibres finaux du Budget 2023 reflètent la prudence des inscriptions au regard d'un contexte économique, géopolitique et sanitaire.

L'épargne est préservée, le niveau d'endettement est maîtrisé.

Le programme d'investissement, réactualisé, permettra par son ambition de conserver à la Ville son attractivité tout en respectant notre engagement fort pour la sauvegarde de notre patrimoine et la durabilité des espaces de vie de chacun.

2 - Les Budgets Annexes

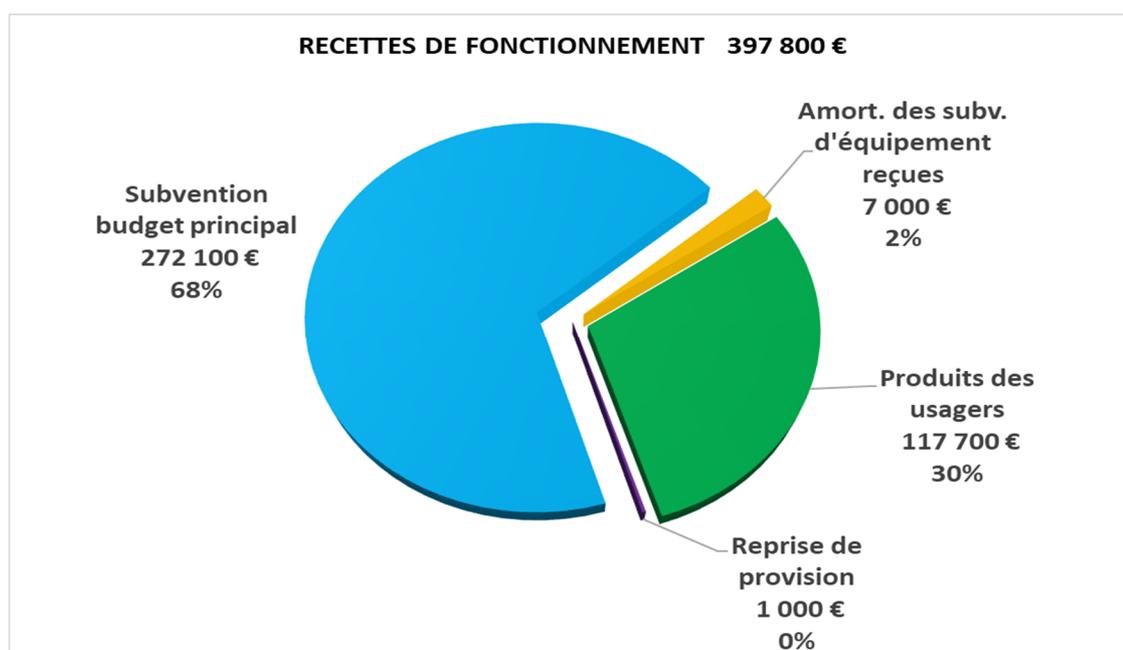
2.1 - Budget Parcs de stationnement

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 397 800 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 335 000 € pour la section d'investissement.

Ce budget concerne les parcs de stationnement Sainte Catherine, Nazareth, Palais des Arts et Créac'h.

2.1.1 - Section de fonctionnement

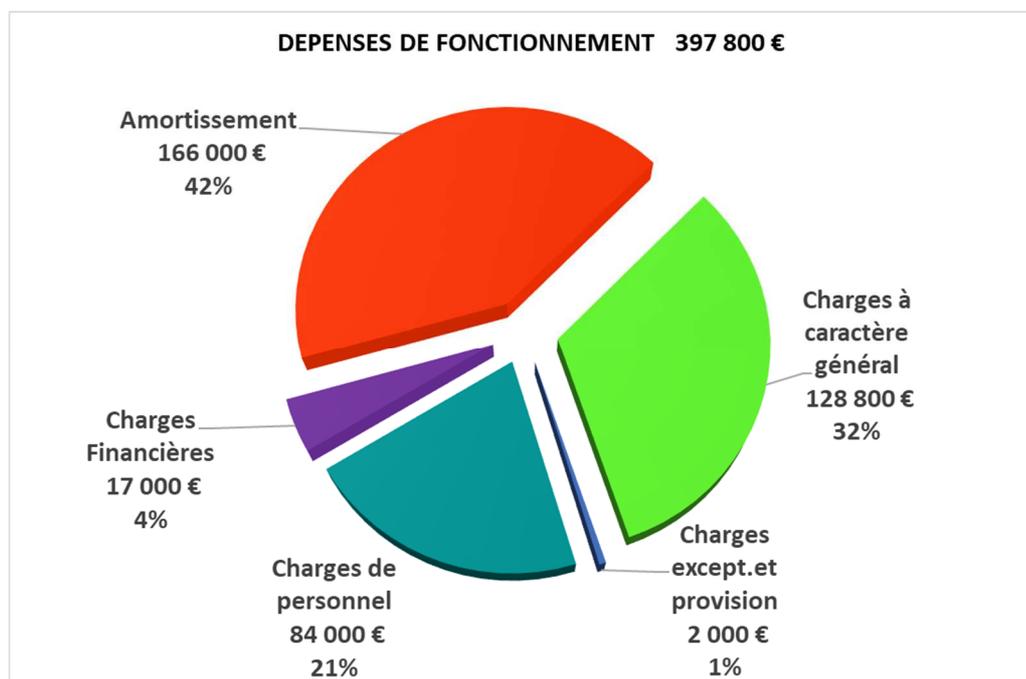
A - Produits



Les produits émanant des usagers des parcs de stationnement gérés en régie sont prévus en légère augmentation pour un montant de 117 700 € (+3 600 €) en adaptation de l'augmentation décidée des tarifs.

Une subvention du budget principal vient équilibrer ce budget à hauteur de 272 100 € en hausse de 17 600 €, en raison d'une baisse de l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

B - Charges



Les **charges à caractère général** sont inscrites pour 128 800 € (126 600 € au BP 2022).

Les **charges de personnel** sont inscrites pour un montant de 84 000 € (+ 11 000 € par rapport au BP 2022) tenant compte des mesures gouvernementales et des réalisations estimées pour 2022.

Les **charges financières** diminuent pour la partie « remboursement des intérêts de l'année » passant de 22 000 € à 17 000 €.

La **dotation aux amortissements** est inscrite à concurrence de 166 000 € en baisse légère de 6 000 € par rapport au BP 2022.

2.1.2 - Section d'investissement

Le budget de la section d'investissement est équilibré en quasi stabilité par rapport au BP 2022 (335 000 € contre 322 000 € au BP 2022).

Les dépenses d'équipement sont inscrites pour 200 000 € (contre 145 000 € au BP 2022) pour l'achat d'une laveuse de voirie et pour la réalisation de menus travaux de gros entretiens dans les différents parkings, comme l'éclairage du parking du Palais des Arts.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 127 000 €.

Les dépenses d'investissement sont couvertes par la dotation aux amortissements pour 166 000 € par un emprunt d'équilibre budgétaire pour 168 000 € et par le produit des cautions pour 1 000 €.

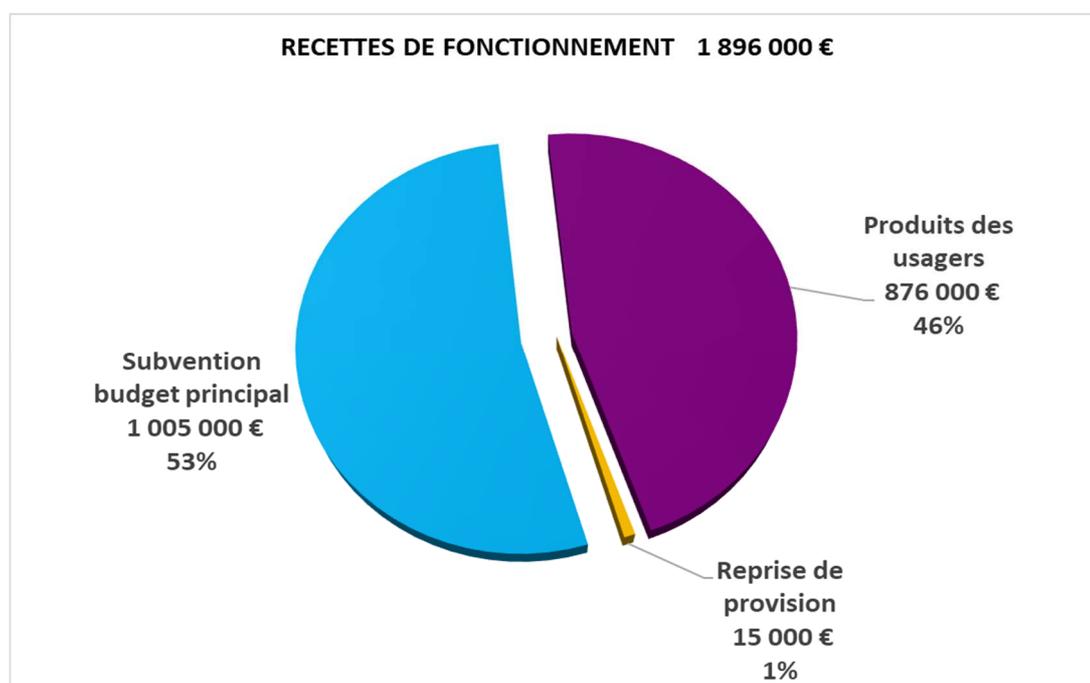
L'encours de la dette au BP 2023 s'élève à 602 718 €.

2.2 - Budget Restaurants municipaux

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 896 000 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 400 200 € pour la section d'investissement.

2.2.1 - Section de fonctionnement

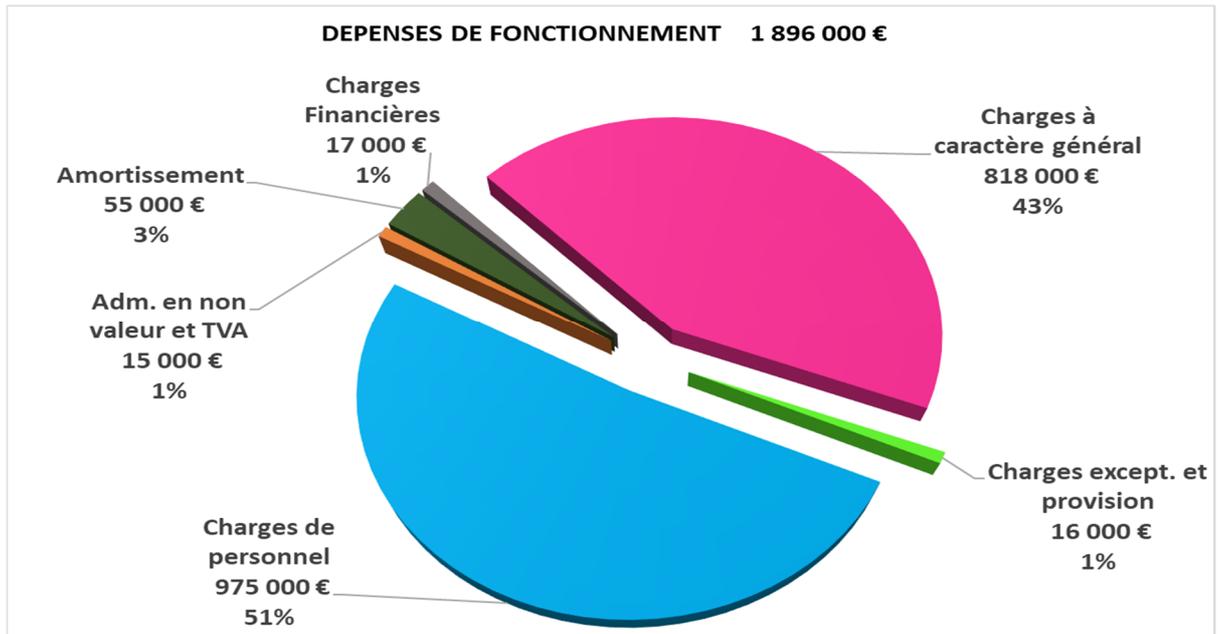
A - Produits



Ce budget trouve son équilibre par les recettes provenant des usagers des cantines scolaires pour 660 000 €. Les recettes des autres usagers (205 000 €) sont en atténuation de 10 000 € au vu des projections de réalisations 2022.

Une subvention d'équilibre du budget principal est prévue pour un montant de 1 005 000 € (1 000 000 € au BP 2022) et représente 53% de ses ressources, à l'identique de 2022.

B - Charges



Les **charges de personnel** s'élèvent à 975 000 € supérieur de 44 500 € au BP 2022 en raison de la création d'un poste de cuisinier et des mesures de revalorisation du pont d'indice également appliquée sur les budgets annexes.

Les **charges à caractère général** pour 818 000 € (contre 851 000 € au BP 2022). 476 000 € sont prévus pour l'alimentation soit une hausse de 8 % compte tenu de l'inflation forte pour ce secteur. Les études d'organisation et de construction du projet alimentaire des restaurants scolaires ont été finalisée en 2022 ; en conséquence, le crédit est diminué de 38 120 €.

Les **charges financières** diminuent, passant de 17 500 € à 15 000 €.

Sur le **chapitre 65 des autres charges courantes**, une enveloppe de 12 000 € est prévue pour les admissions en non-valeur (notamment les effacements de dette) et une enveloppe de 5 000 € pour les régularisations de TVA.

Une provision réglementaire pour les créances irrécouvrables est inscrite pour 15 000 € en dépenses et en recettes.

La **dotation aux amortissements** est inscrite à concurrence de 55 000 € (56 000 € au BP 2022).

2.2.2 - Section d'investissement

Le **remboursement du capital de la dette** est inscrit à hauteur de 93 000 € (103 000 € au BP 2022).

Des **dépenses d'équipement** sont prévues à hauteur de 307 200 € dont 126 200 € pour l'acquisition de matériel et de mobilier, 45 000 € pour l'acquisition d'un véhicule réfrigéré et de 116 000 € pour des travaux de rénovation des cantines.

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par l'autofinancement pour 55 000 €, une subvention de 14 860 € du plan de relance pour l'acquisition d'un logiciel et par une subvention d'équipement du budget principal pour 330 340 €.

L'encours de la dette au BP 2023 s'élève à 565 536 €.

2.3 - Budget Lotissements d'habitation

Le budget primitif 2023 du lotissement Beaupré Lalande est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 1 865 000 €.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 270 000 €.

Les écritures réelles correspondent :

- Pour les dépenses à 575 000 € pour la réalisation de travaux d'aménagement et le paiement de taxes foncières et à 10 000 € pour les frais financiers en fonctionnement. 685 000 € sont inscrits en section d'investissement pour le remboursement du capital de la dette.
- Concernant les recettes réelles qui consistent principalement en produits de cessions des lots de terrains à aménager, elles sont inscrites à hauteur de 1 270 000 €. En effet, la vente de 2 lots est prévue en 2023.

La totalité des inscriptions restantes correspond à des écritures d'ordre budgétaire (qui ne se traduisent pas par des encaissements ou des décaissements d'argent) relatives à des variations de stock des terrains.

L'encours de la dette au BP 2023 s'élève à 682 268 €. A fin 2023, l'emprunt dédié au budget annexe des lotissements sera remboursé en totalité.

2.4 - Budget Port de Commerce

Ce nouveau budget du Port de Commerce expose les dépenses et recettes de l'activité du Port de commerce.

En dépenses des crédits à hauteur de 6 940 € sont prévus pour le petit entretien courant (maintenance, fournitures, télésurveillance...).

Un remboursement de frais au budget principal pour 4 050 € est estimé pour les prestations supports services techniques et administratifs.

Les recettes versées pour les loyers par la gare maritime (43 150 €) et la redevance domaniale de Compagnie des ports du Morbihan (2 500 €).

L'excédent de recettes sur les dépenses est basculé en investissement pour le financement de travaux qui s'avèreraient nécessaires avant la fin de la concession fin 2023.

Les équilibres budgétaires sont les suivants :

- Section de fonctionnement : 45 700 €
- Section d'investissement : 31 160 €

Aucun emprunt n'est inscrit pour ce budget. Les écritures d'amortissement seront intégrées au budget supplémentaire après la production du compte administratif et l'arrêté des immobilisations pour l'activité Port de Commerce.

* * *